

Prescriptions de Transports

Contrat d'engagements

AP-HP

CME du 07/02/2017

→ Contexte

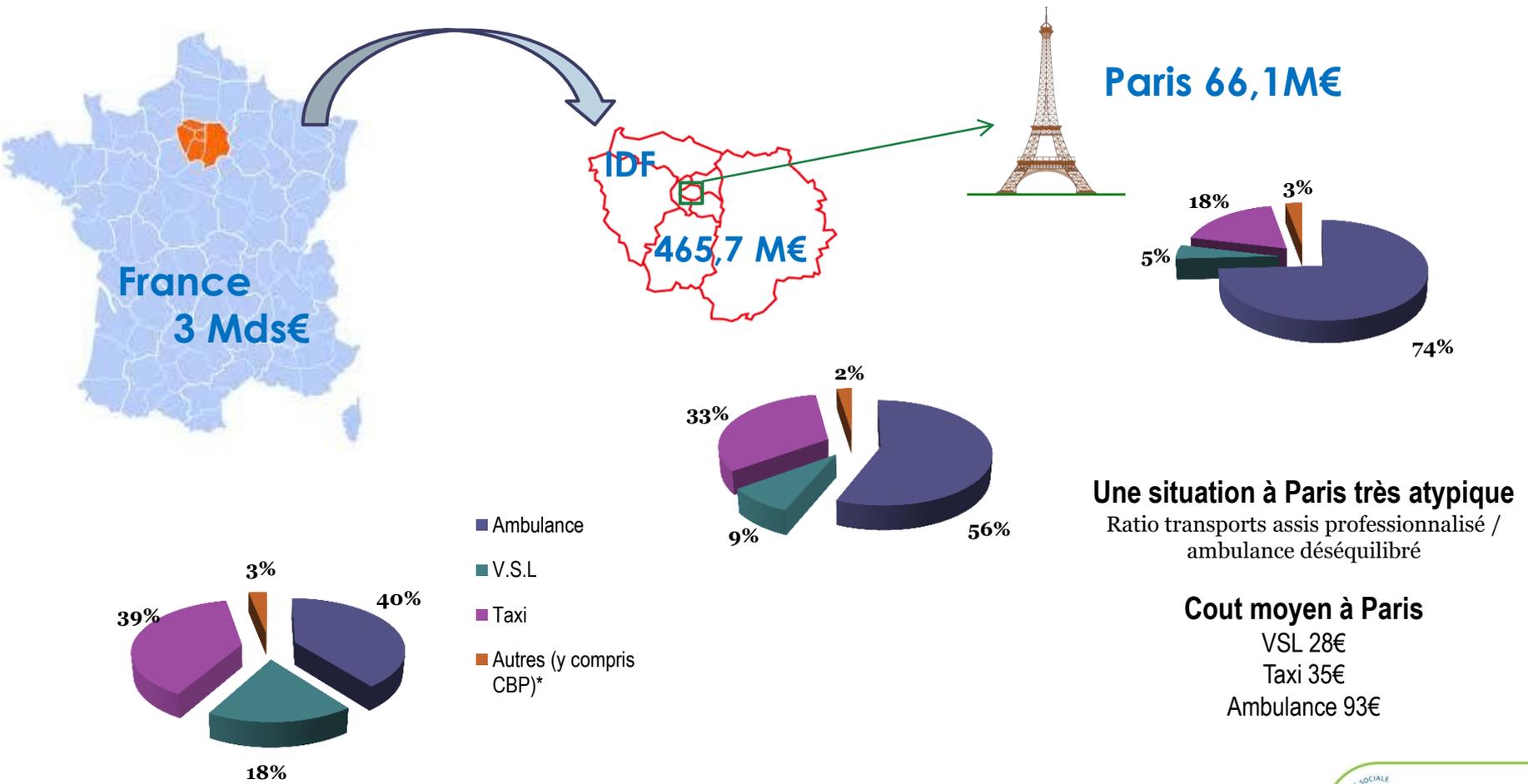
- ❑ Plan triennal ONDAM

- ❑ L'AP-HP s'engage à renouveler son contrat d'objectifs Transports sur 4 indicateurs, dans le cadre de sa feuille de route stratégique (07/12/2015) ;
 - Montant annuel de prescription
 - Taux d'évolution annuel des dépenses
 - Part des patients transportés en ambulance
 - Taux de recours au SCA pour les transports à charge de l'Assurance Maladie

- ❑ Régulation des dépenses de transports résultant de prescriptions médicales effectuées par les établissements de santé

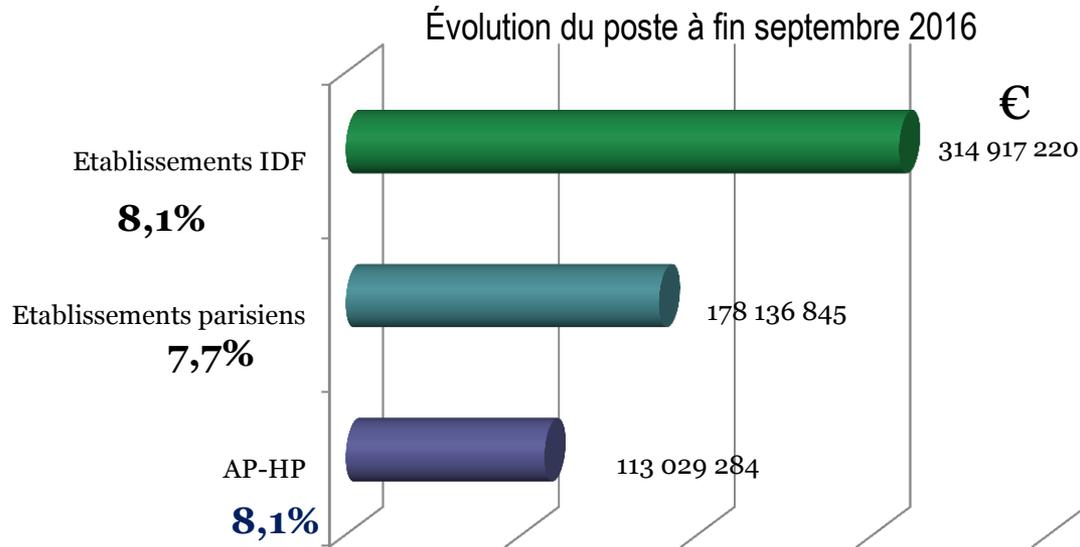
→ Les prescriptions de transports : un enjeu économique important

+ de 3 milliards d'euros remboursés à fin novembre 2016

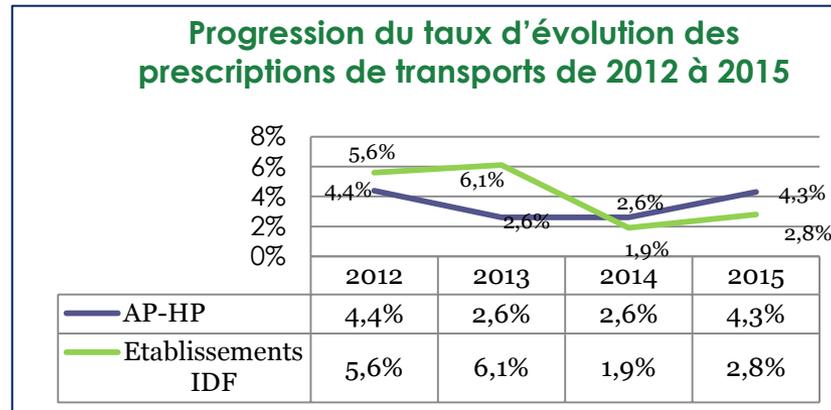


A Paris 70 % des transports sont prescrits par des établissements de santé

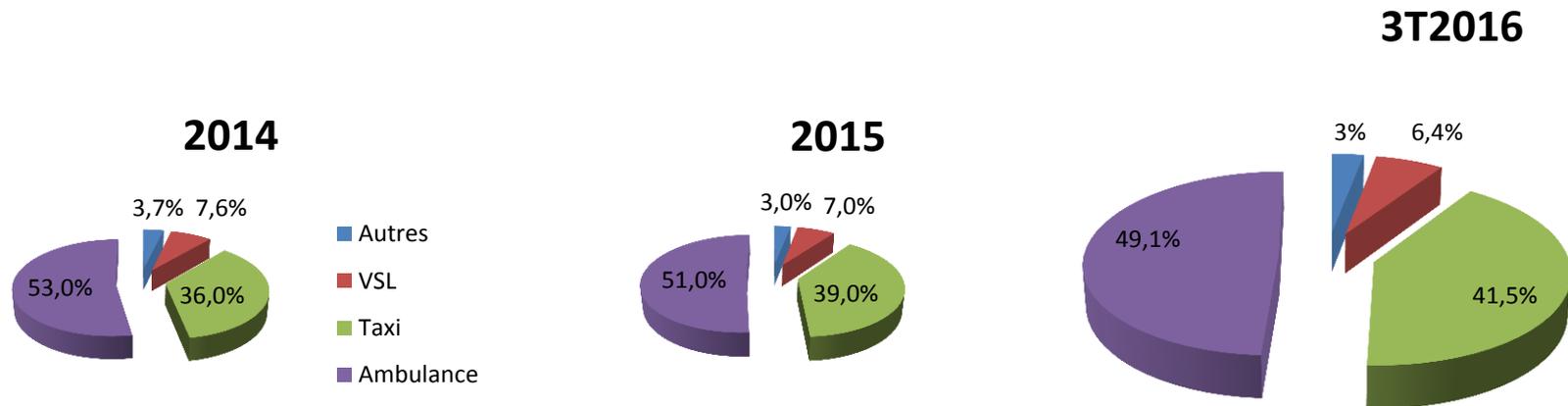
Pour l'APHP, le montant remboursé en 2015 représente plus de 140 M€



L'AP-HP représente 35,8% des prescriptions des établissements d'IDF et + de 63% des établissements parisiens



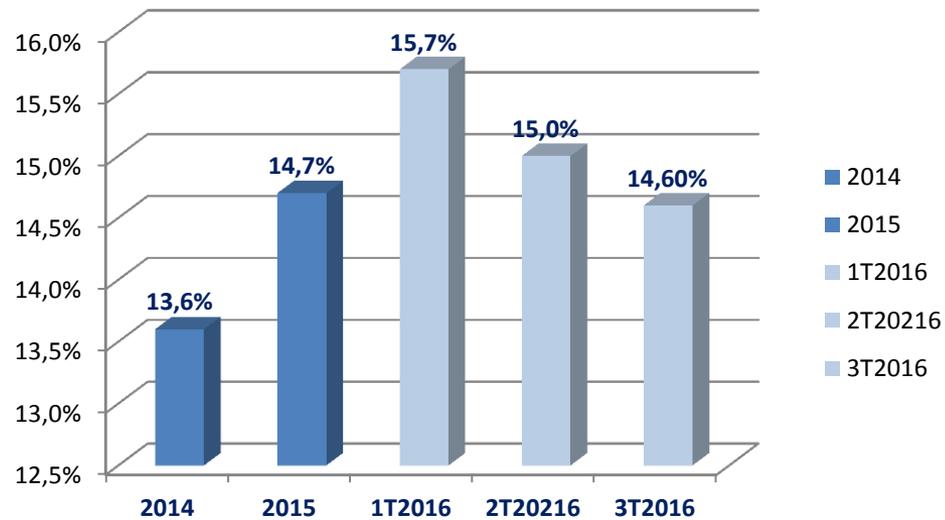
Répartition des prescriptions de l'AP-HP par mode de transport



Forte augmentation des montants remboursés à fin septembre 2016 ;

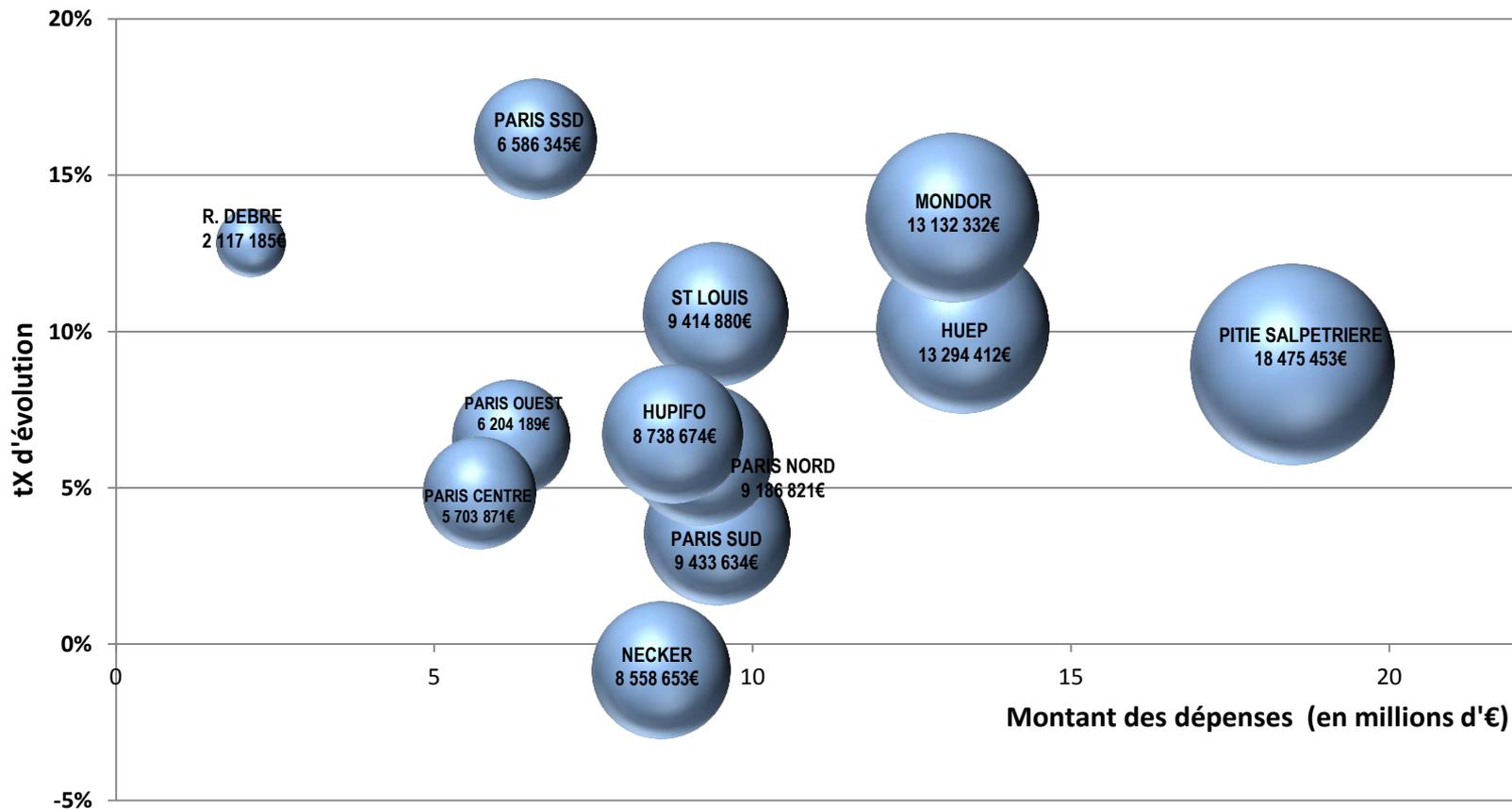
- Les transports en ambulances : + 3,8 % d'évolution 2016/2015 (55M€ vs 53M€)
- Les transports en taxi : + 17,5 % d'évolution 2016/2015 (47M€ vs 40M€)

Taux de recours au SCA pour les transports à charge de l'assurance maladie



Objectif porté au contrat d'engagement à fin 2017 : 23%

Evolution des prescriptions de transports par les GH (Taux d'évolution et montant remboursé à fin 09/2016)



➔ Signature du contrat d'engagements le 28/11/2016

Implication de l'AP-HP « Programme d'actions et mise en œuvre »

- ❑ **Connaitre et analyser la nature des dépenses de transports sanitaires prescrits par les Professionnels de l'AP-HP**
 - Mise en place du RPPS
 - Analyse périodique des dépenses de transports (envoi des profils nationaux tous les trimestres par l'AM)

- ❑ **Définir, mettre en œuvre et mesurer l'impact des actions permettant une meilleure régulation des dépenses de transports**
 - Sensibilisation des médecins sur la qualité de la prescription
 - Sensibilisation des patients
 - Sensibilisation et contrôle des sociétés de transports

- ❑ **Favoriser de nouveaux modèles d'organisation en matière de transports sanitaires**
 - Amélioration du recours au mode de transport en adéquation avec l'état du patient
 - Augmentation du taux de recours au SCA
 - Déploiement du service de dématérialisation des prescriptions de Transport SPEI

➔ De nouveaux leviers d'actions à envisager

Campagne de sensibilisation

- Assurés** : Sensibilisation au coût des transports et au remboursement des frais non systématique
- Prescripteurs** : **accompagnement des** forts prescripteurs pour un meilleur respect de la réglementation
- Transporteurs** :
 - Préparation de la négociation d'une nouvelle convention avec les taxis parisiens en 2017
- Etablissements de santé** :
 - Impact de l'expérimentation des hôtels hospitaliers
 - PELI : Prescription en ligne – Prescription non modifiable « Expérimentation à venir à l'Hôpital St Antoine (AP-HP) »
 - (Art.80 de la LFSS 2017)
 - L'article L. 162-21,1 du code de la sécurité sociale est rétabli.
 - « **les transports réalisés au sein d'un même établissement de santé ou entre 2 établissements de santé sont pris en charge par l'établissement à l'origine de la prescription du transport et sont inclus dans les tarifs des prestations** »
 - Mesure appliquée à compter du 1^{er} mars 2018

Régulation de l'offre de transport

- Adaptation du parc Transporteurs aux besoins des patients
- Renforcement des contrôles a priori et a posteriori
- Limitation de conventionnement du nombre de taxi
 - Loi N°2015-1702 du 21/12/2015 – article L322-5 (en attente du décret d'application)

→ Le Service de Prescription Electronique de transport (SPEI)



l'Assurance Maladie

Espace pro

 Le nouvel espace des professionnels de santé

Accéder à Espace pro

Accès sans carte CPS

Saisissez votre numéro d'Assurance Maladie *

Saisissez votre code d'accès *

Vous connecter

Code d'accès oublié ou compte bloqué ?

* Champ(s) obligatoire(s)

Accès avec carte CPS

Insérer la carte et cliquer sur le bouton "Vous connecter".

>> Infos



Vous connecter

S'inscrire à Espace pro

Demander un accès à Espace pro

Saisissez votre numéro d'Assurance Maladie

Valider

Plateforme de Régulation

Créer une
commande
de transport

Régulation de la
commande de
transport



Créer, consulter et gérer
une prescription

Editer un exemplaire
patient

Réaliser le transport
et le facturer

Traiter les
factures

- Compléter les informations nécessaires au **transport** (*motifs et conditions de prise en charge, mode de transport, trajet*)

- Transmettre la prescription au Système Informationnel de l'Assurance Maladie pour en vérifier sa conformité

(Les éléments de la prescription peuvent être enregistrés localement par le logiciel SPEI pour préparer la prescription qui sera complétée ultérieurement)

- Editer l'**exemplaire patient** de la prescription sur lequel est reproduit le numéro d'identification unique pour le remettre au patient

Cet exemplaire sera remis au transporteur soit par le patient, soit par l'unité de soins

Prescription	
N° de la prescription: PR 01336535E07	Date de la prescription: 01/08/2013
Prescripteur: MARTIN Michèle 123, Bd de la Saône 75003 PARIS Identifiant de la structure: 09109898 Raison sociale: Hôpital de la ranson	N° RPPS: 123456789
Bénéficiaire	
Nom de famille: DURAND Date de naissance: 12/06/1967 N° de sécurité sociale: 1 67 06 12 345 678 90	Prénom: Julien Rang de bénéficiaire: 1
Prise en charge	
MOTIFS DE PRISE EN CHARGE	
<ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation (orthopédie) • En lien avec une ALD et déficience ou incapacité 	
CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE	
PRISE EN CHARGE	
Taux de prise en charge calculé par l'Assurance Maladie à la date de prescription comprise dans ce qui est indiqué précédemment: 100%	
Transport	
Départ: Domicile	
Arrivée: Structure de soins	
N° Rue du Patient 75003 PARIS Hôpital du Diagnostic, 64, Bd des Saumettes 75016 PARIS	
Nature du transport: Aller-Retour	Nombre de transports: 1
Mode de transport: ambulance	
Nécessite une escorte: Ou	



- Le transporteur **programme** le transport, **effectue sa prestation et la facture** dans son logiciel habituel ou la Facture En Ligne (SEFI)

L'exemplaire patient remplace le CERFA

La PEL vaut pièce justificative*

**pel : Prescription En Ligne*

- Le traitement de la facture s'effectue comme actuellement
- Les organismes d'assurance maladie peuvent **consulter** la prescription électronique

Les informations médicales ne sont pas transmises à l'Assurance Maladie

Bilan étape : 906 prescriptions

- L'Hôpital Pédiatrique et de Rééducation de BULLION



637

- Médecins libéraux de Versailles



25



- Médecins Libéraux de la Côte d'Opale



163

- médecins libéraux de Reims,



81

Expérimentateurs



1 établissement hospitalier

3 CPAM

8 prescripteurs salariés

30 prescripteurs en cabinet de ville



11 janvier 2016

1ère expérimentation

Hôpital pédiatrique et de rééducation de BULLION
Généralisé à tout l'établissement depuis le 31/05

Objectif : généraliser à l'ensemble des prescripteurs de ville 1 T 2017

➔ EXPÉRIMENTATION SPEI À SAINT ANTOINE (AH-HP) SERVICE DE MEDECINE INTERNE



Démarrage
2^{ème} Trimestre 2017

- ✓ Après trois mois d'expérimentation : bilan avec l'ensemble des acteurs pour décider d'étendre à d'autres services de l'Etablissement en présérie
- ✓ Après six mois : généralisation à l'ensemble de l'établissement envisageable
- ✓ **Une notion clé : la pertinence de la prescription médicale de transport sanitaire !**